

Jean-Louis THOMAS

Conseiller Municipal

545 Rue du Faubourg

88550 POUXEUX

POUXEUX, le 10 février 2011

à

Monsieur le Préfet du Département des Vosges

OBJET : COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le Préfet,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire part de ma modeste contribution au débat sur la révision des périmètres des Communautés de Communes voulue par le pouvoir politique et l'intégration des communes n'ayant pas encore rejoint une Communauté de Communes, sans création de nouvelles entités.

Dans un premier temps, je voudrais vous faire la genèse de la démarche qui m'a conduit dès 2008, en accord avec plusieurs élus locaux, à poser la question de la cohérence géographique et économique de l'extension de la Communauté dite «des Deux Rives de la Moselle» par courrier adressé à chaque élu des communes concernées (pièce 1).

J'avais été interpellé, à l'époque, par la précipitation dans laquelle s'était opérée cette extension aux communes de Hadol, Xertigny et Uriménil à la mi-septembre 2008 alors que le 9 septembre 2008 en mairie d'Uriménil avaient été adoptés les statuts et compétences d'une Communauté de Communes dénommée «Centre Vôge» autour de Xertigny après plusieurs années de discussion et faisant suite à un arrêté préfectoral (pièces 2).

Un revirement inattendu dès le 10 septembre du Conseil Municipal d'Hadol avait alors complètement changé la donne et abouti de justesse à une extension que je considère toujours comme une erreur.

D'Arches à Eloyes et y compris à Xertigny, les populations ne comprennent toujours pas cette extension, je suis convaincu qu'une consultation publique aurait contredit la décision à peine majoritaire des élus.

La réforme dont vous allez être le maître d'œuvre peut à mon sens permettre de réparer cette erreur dans le respect total de l'esprit du législateur et sans création nouvelle.

Ainsi je suggère de créer une grande Communauté de Communes de la Vôge autour de Xertigny qui pourrait rassembler outre cette ville : Dounoux (non rattachée), Uriménil, Uzemain, Charmois l'Orgueilleux, La Chapelle aux Bois, Bains les Bains, Les Voivres, Le Clerjus, Trémonzey, Fontenoy le Château, Montmotier, Le Magny, Harsault, Hautmougey et Gruey les Surances. Cette Communauté de Communes aurait pour atout son unité géographique, économique (tournant autour de l'agriculture) et touristique (Canal de l'Est). Sa population avoisinerait les 12.000 habitants.

Pourraient y être rattachées deux communes actuellement membres de la CC «de la Vôge vers les Rives de la Moselle» : Hadol et Raon aux Bois fortes de 3.600 habitants.

Ces deux communes pourraient également rester compte tenu de leur proximité immédiate dans le giron de la CC des 2 Rives de la Moselle que je vais évoquer.

Les communes de Dinozé, de La Baffe et de Bellefontaine pourraient quant à elles par leur proximité géographique rejoindre respectivement la Communauté d'Agglomération d'Epinal-Golbey avec Chantraine, de la Vallée de la Vologne avec Cheniménil, Docelles, Tendon et Xamontarupt, des 3 Rivières avec Plombières.

Quant à la commune d'Eloyes, elle pourrait être intégrée dans la Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle remodelée (sans Xertigny, Uriménil, La Baffe et Dinozé) mais avec Hadol et Raon aux Bois, ce qui porterait sa population à 12.300 habitants (tableau joint – source calendrier du facteur 2011- pièce 3).

Bien qu'Eloyes ait une partie commune avec Saint-Nabord (dite zone industrielle d'Eloyes) elle est plus proche de la vallée de la Moselle et constituerait avec Pouxieux, Jarménil, Arches et Archettes une entité géographique, économique et industrielle, bénéficiant de moyens directs de communication existants (rail-route) et disposant déjà de structures intercommunales (pompiers, gendarmerie, collège, déchetterie) desservant le même périmètre.

J'ajoute, s'agissant d'Eloyes, que le rattachement à une communauté de communes plus modeste que celle de Remiremont aurait un effet limité sur la future fiscalité locale de ses habitants.

M'adressant à vous ce jour, je peux vous assurer que ma démarche n'est pas qu'individuelle et est largement partagée et inspirée par la majorité de la population et une bonne partie des élus des communes concernées.

Je me tiens à votre entière disposition et vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Jean-Louis THOMAS